

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL624

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 13, substituer aux mots : « d'analyse juridique, financière, fiscale et comptable » les
mots : « d'analyses juridiques, financières, fiscales et comptables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.